

Services-conseils : le gouvernement du Québec coupe dans l'accompagnement offert aux entreprises agricoles

Longueuil, le 25 juillet 2023 – La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) déplorent que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) fasse le choix de diminuer son appui au secteur biologique et aux entreprises de la relève dans le cadre du [Programme services-conseils](#) (PSC).

Rappelons que le PSC vise à renforcer la capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter à leur environnement d'affaires, à maintenir l'offre d'aliments de qualité favorable à la santé, et à assurer la protection de l'environnement ainsi que la santé et le bien-être des animaux. Les services-conseils sont donc une composante essentielle du développement des entreprises agricoles, notamment par rapport à leur engagement en matière d'environnement.

Afin de maintenir une offre diversifiée et adaptée aux différentes réalités de production, le PSC appuie notamment l'utilisation des services-conseils techniques, en gestion et en agroenvironnement. Faisant partie des initiatives stratégiques du Partenariat canadien pour une agriculture durable, conclu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, le PSC a officiellement pris fin le 31 mars dernier. Depuis, l'ensemble des entreprises agricoles du Québec étaient en attente de son renouvellement, afin de pouvoir sécuriser leurs contrats de services avec leurs conseillers et conseillères pour la saison 2023.

« Les montants maximums de remboursement ont beau être les mêmes, au final, il va falloir investir 20 % plus en service-conseil de notre propre poche pour y avoir droit. Dans un contexte où l'indépendance des conseillers est plus que nécessaire, où les pressions économiques pèsent sur les épaules de la prochaine génération et où les entreprises doivent faire preuve de créativité pour être efficaces et rentables, cette décision nous apparaît non seulement incohérente, mais surtout irresponsable. »

Julie Bissonnette, présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec et productrice laitière à L'Avenir.

D'autre part, le nombre d'entreprises agricoles sous régie biologique a augmenté de 73 % depuis cinq ans. Plus de 40 % d'entre elles sont donc de jeunes entreprises qui ont besoin d'un accompagnement agronomique pour assurer leur viabilité, puisque ces entreprises reposent particulièrement sur le savoir-faire technique pour assurer leur réussite. D'ailleurs, la production biologique est l'un des moyens identifiés dans la Politique bioalimentaire du Québec pour renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables, et encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement. Il est d'autant plus inquiétant de constater la diminution de ce soutien puisqu'il semble contraire aux engagements du gouvernement.

« Notre gouvernement dit avoir pour ambition d'assurer l'autonomie alimentaire du Québec et de favoriser l'agriculture «durable». La production biologique et les fermes de proximité contribuent depuis des décennies à cet objectif, et méritent d'être reconnues à juste titre comme un moteur de développement des bonnes pratiques agroenvironnementales. Pour ce faire, l'utilisation des services-conseils indépendants est essentielle. Alors qu'on nous parle

constamment de l'importance d'innover, il est consternant de constater que le MAPAQ limite les capacités de nos entreprises à le faire en coupant son soutien. »

Léon Bibeau-Mercier, président de la CAPÉ

« Dès ce printemps, l'UPA a signalé au ministre de l'Agriculture que la mise en application rapide du PSC était nécessaire pour que les entreprises agricoles puissent être en mesure d'estimer les frais qu'elles auront à déboursé cette année en matière de services-conseils. En cette période d'augmentation générale des coûts à la ferme et en plus de l'attente de quatre mois avant de connaître le niveau d'appui gouvernemental, il est fâcheux de constater que ce soutien est diminué pour les entreprises en développement. »

Martin Caron, président général de l'UPA

La précédente mouture du PSC (2018-2023) offrait à toutes les entreprises agricoles une aide couvrant 75 % des frais associés aux services-conseils en agroenvironnement, et 50 % des services-conseils techniques et en gestion. Cette couverture est maintenue dans le nouveau PSC, mais la bonification spécifique aux entreprises de la relève et celles du secteur biologique n'a pas été reconduite pour l'agroenvironnement. Celle dédiée aux services techniques et de gestion a quant à elle diminué de 20 %.

Rappelons que depuis 2018, les relèves agricoles, les entreprises biologiques et les entreprises en démarrage pouvaient bénéficier de cette bonification. Cette annonce survient alors que les relèves agricoles et les entreprises agricoles biologiques de partout au Québec demandent une bonification des programmes.

Devant tous ces constats, la FRAQ, la CAPÉ et l'UPA demandent au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne, de rétablir le soutien aux entreprises de la relève et à celles en production biologique à 85 % dans le cadre du PSC 2023-2028 ou de compenser la baisse annoncée par d'autres mesures.

À propos de la FRAQ

Depuis sa fondation en 1982, la FRAQ a contribué à améliorer les conditions de démarrage et de transfert d'entreprises pour les jeunes agriculteurs et agricultrices d'ici. La FRAQ est affiliée à l'UPA et regroupe près de 2 000 membres de 16 à 39 ans qui gravitent dans le milieu de l'agriculture.

À propos de la CAPÉ

La CAPÉ est une coopérative agricole fondée par des producteurs agricoles qui a pour but de mettre de l'avant l'agriculture biologique et écologique opérée en circuits courts. C'est un regroupement de plusieurs intervenants du milieu, qui travaillent de concert pour améliorer le sort des producteurs agricoles de ce secteur et promouvoir ce type d'agriculture auprès des différentes parties prenantes. Grâce à des initiatives de mises en marché collectives, d'achat collectif d'intrants ainsi que de rencontres et de formations, la CAPÉ facilite la vie de ses membres et leur permet de développer leurs capacités personnelles, leur ferme et leur communauté.

À propos de l'UPA

L'UPA est une organisation syndicale professionnelle dont la mission principale est de promouvoir, défendre et développer les intérêts des quelque 42 000 producteurs agricoles québécois. Elle coordonne les travaux de la Table de développement de la production biologique qui regroupe

tous les leaders de l'agriculture biologique afin d'optimiser les efforts actuellement consacrés au développement et à la mise en marché des produits issus de ce secteur.

– 30 –

Renseignements :

Véronique Simard Brochu

Coordonnatrice aux affaires publiques et aux relations médias
Fédération de la relève agricole du Québec
Cell. 418 455-4680 | vsimard-brochu@upa.qc.ca

Maxime Dubé

Adjoint aux communications
Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique
T. 514 431-3368 | maxime.dube@cape.coop

Gabriela Quiroz

Coordonnatrice relations publiques, médiatiques et gouvernementales
Union des producteurs agricoles
Cell. 514 220-2047 | gquiroz@upa.qc.ca